

**Pétition de soutien adressée au Conseil d'Etat du canton de Vaud pour
Becir et Jasmina Isakovic et leurs enfants
Belma (14 ans) Mehmed (12 ans) et Elma (7 ans)**

Monsieur Becir Isakovic (1966) et Madame Jasmina Isakovic (1973) sont ressortissants de Bosnie-Herzégovine et d'ethnie musulmane. Jasmina a vécu le siège de Srebrenica et a été évacuée vers Tuzla dans des circonstances dramatiques. En 1995, Becir et Jasmina accompagnés de leurs enfants Belma et Mehmed ont déposé une première demande d'asile et ont été admis provisoirement en Suisse.

La famille est retournée en Bosnie en août 1998, suite à la levée des admissions provisoires. Ce retour s'est déroulé dans des conditions extrêmement difficiles, notamment par le fait que la région de provenance de la famille (Bratunac-Pobudje) est passée sous contrôle serbe suite aux accords de Dayton. Il a ravivé douloureusement les traumatismes vécus durant la guerre. Jasmina qui se trouvait enceinte est alors revenue en Suisse en décembre 1998, en compagnie de ses deux enfants, pour y déposer une nouvelle demande d'asile. Son mari les a rejoints en 1999 et a fait aussi une telle demande. Elma est née en Suisse le 23 mars 1999.

Les demandes d'asile ont été refusées par l'ODR en 1999. La commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) a rejeté, en date du 19 décembre 2005, un ultime recours déposé le 9 septembre 2005.

Les époux ont été tout deux interdits de travail. Il est à relever que Becir était employé depuis 2002 dans une entreprise active dans le domaine du bâtiment. Son sérieux, ses capacités professionnelles et ses qualités personnelles lui ont permis de gravir rapidement les échelons et de travailler en qualité de chef de chantier. Jasmina s'est vue confier des missions temporaires et travaillait dès 2003 en qualité de nettoyeuse de manière fixe et à temps partiel. Ainsi la famille, au nombre dit des "523", était totalement autonome sur le plan financier. Les trois enfants sont scolarisés de manière entièrement satisfaisante et sont totalement intégrés dans leur milieu scolaire. Leurs enseignants mettent en évidence leur comportement et leur travail exemplaires. En fait, tout le tissu social de la famille se trouve en Suisse.

Aujourd'hui, la famille, en fin de procédure et en interdiction de travail, se trouve sous une pression matérielle et psychologique intenable.

Les auteurs de la pétition se révoltent contre la manière inhumaine dont est traitée une famille travailleuse et intègre.

Les signataires demandent instamment au Conseil d'Etat du Canton de Vaud :

- *De tenir compte de l'intégration exemplaire de la famille Isakovic sur les plans professionnels des parents, scolaires des enfants et sociaux de toute la famille,*
- *Qu'il s'oppose au renvoi de cette famille et prenne toutes les mesures pour régulariser leur situation, notamment en tenant compte de leur statut de membres des "523"*
- *Qu'il autorise le travail de Becir et Jasmina Isakovic afin de maintenir leur autonomie financière et d'éviter de gonfler inutilement le budget cantonal des prestations sociales pour une famille qui n'en a nul besoin.*

	Nom et prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Liste à retourner (même incomplète), **avant le 11 mars 2006**, à Coordination Asile Nord Vaudois
p.a. Pierre-André Cornaz, Cité Préville 27, 1400 Yverdon-les-Bains. Merci